

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :
en exercice 27

Présents : 21

Votants : 24

OBJET :

N°DCM2024-25

Convention d'objectifs
Tennis Club

L'an deux mille vingt-quatre -----

le quatre avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

PRESENTS : Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Laure CHESSEL-BUTTAY, Stéphanie CONTAT.

ABSENTS : Jean-Claude BESSON, Fernand METRAL, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Valérie CHAUVIGNÉ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Laurence PARROT-SCHOPPHOFF informe le Conseil Municipal qu'en continuité des décisions prises pour le C.S.S.P et le Rugby Club le Môle, une convention d'objectifs est proposée avec le Tennis Club pour prendre en compte la subvention de fonctionnement de 5.000 € pour 2024 ainsi que la mise à disposition des 3 courts extérieurs et du tennis couvert.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve la convention d'objectifs jointe à la présente délibération à intervenir entre le Tennis Club et la commune ;
- Autorise le Maire à la signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant ;
- Approuve le versement du montant d'une subvention de fonctionnement pour 2024 de 5.000 €.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Valérie CHAUVIGNÉ

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous
Préfecture le 11/04/24

Publié le 11/04/24

Le Maire,
Marin GAILLARD



Chauvigné